

A éviter !

Il est vivement déconseillé de laisser des restes de nourriture dans son jardin pour éviter d'y attirer les sangliers. Les tas de compost et les ordures les attirent également. Par ailleurs, en raison des risques évidents que cela comporte, mais aussi légalement, il est interdit d'utiliser un quelconque système de piégeage, d'empoisonnement ou de tirer les sangliers dans son jardin avec une arme.

SPW | Éditions

Publication gratuite, décembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (DG03)

Éditeur responsable : José Renard - Directeur général, DG03
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes

N° vert du Service public de Wallonie : 0800/11 901
Site : www.wallonie.be

Dépliant réalisé pour le Service Public de Wallonie par J. Widar et P. Luxen (Fourrages Mieux asbl). Également disponible sur le site : http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/degats_sangliers_jardins.pdf

Infographie : D. Dubois [DG03]

Photos : J. Widar (sauf 2, 3: P. Taymans - 1, 4, 5: P. Losseau - 6: S. Cremer)

La clôture électrique¹

- **Electrificateur** : si possible sur secteur (220 V), sinon sur pile au lithium (autonomie d'environ 1 an, plus grande que sur batterie). Puissance recommandée : minimum 1 Joule.
- **Conducteur** : fil rond en acier galvanisé ou en aluminium, 2 mm de diamètre, bien tendu à l'aide de tendeurs, 2 à 3 niveaux de fil (20-50 cm ou 20-40-60 cm de hauteur par rapport au sol).
- **Piquets** : en bois et avec jambes de force dans les coins (épicéa traité de 8 cm de diamètre au minimum, chêne, robinier, etc.); format plus "léger" pour les piquets intermédiaires (espacés de 4 à 6 m).
- **Isolateurs** : toujours disposés vers l'extérieur du jardin.
- **Prise de terre** : en cuivre ou en acier galvanisé, d'1,50 m de long, enterrée si possible dans un endroit humide.
- **Entretien** : il faut éviter tout contact entre les fils conducteurs et la végétation (herbes, branches), d'où la nécessité d'un entretien régulier : taille des branches et maintien d'un sol "propre" sous la clôture par un désherbage, idéalement mécanique.

À titre indicatif, le coût global d'une clôture électrique (matériel et pose compris) varie de 10 à 15 € par mètre courant, en fonction de la longueur placée. La part la plus importante de ce coût revient à l'électrificateur (de l'ordre de 200 à 400 €).



Clôture électrique : moyen confirmé de prévention des dégâts

¹ Une brochure détaillée sur la clôture électrique est disponible sur le site Internet http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/cloture_electrique_sanglier.pdf

Comment réparer des dégâts ?

Dans un jardin, les dégâts concernent essentiellement la pelouse.

- S'ils sont limités et superficiels (moins de 5 cm de profondeur), il est recommandé de les réparer manuellement, le plus rapidement possible, soit dans les 3-4 jours. On veillera d'abord à reboucher les trous en remettant les mottes d'herbe en place, racines vers le bas, p. ex. à l'aide d'un outil de type "griffe à manche".
- Ensuite, à l'aide du pied, les mottes seront bien tassées afin de remettre les racines en contact avec le sol et ainsi favoriser la reprise du gazon. Si des vides subsistent, quelques semences pour pelouse seront apportées afin de fermer le couvert et d'empêcher l'apparition de plantes non désirées.
- Pour des dommages profonds, anciens, étendus ou concernant un gazon "haut de gamme", une réparation plus lourde devra être envisagée. Dans le pire des cas, un nouveau semis de la partie détruite sera réalisé.



Dégâts dans une pelouse



Une griffe à manche facilite la remise en place du gazon

LES DÉGÂTS DU SANGLIER DANS LES JARDINS



Wallonie



Ces trois dernières décennies, la forêt wallonne, comme d'autres en Europe occidentale, a vu croître les populations de sangliers de façon importante.

En 2013, le Département de la Nature et des Forêts (DNF) estimait ses populations au printemps (figure 1) à plus de 23.000 individus, soit un triplement de l'effectif en 30 ans ! Cet accroissement a entraîné une augmentation des densités locales, puis l'extension de l'espèce à de nouveaux espaces. Depuis quelques années, on observe de fréquentes incursions dans des zones résidentielles péri-urbaines.

Le sanglier : quelques généralités

Le sanglier est l'ancêtre du porc domestique. Espèce grégaire, il vit au sein d'une structure sociale appelée "compagnie". Des individus isolés, surtout mâles, peuvent néanmoins être observés. Dans nos régions, l'activité du sanglier est essentiellement nocturne. Il peut parcourir plusieurs kilomètres en une seule nuit.

Intelligent, le sanglier présente de grandes facultés d'adaptation. Son taux de reproduction est élevé. D'une année à l'autre, la population peut augmenter de 50 à 200 %. Cette augmentation est liée à différents facteurs tels que :

- l'amélioration des conditions alimentaires, qui accroît le potentiel reproducteur de l'espèce :
 - fructifications forestières (glands, faînes) abondantes certaines années ;
 - développement des cultures de maïs et de colza, sources de nourriture et d'abris ;
- le climat des hivers cléments qui réduit la mortalité des jeunes ;
- l'augmentation des superficies boisées ;
- la présence de zones non chassées (réserves naturelles, bois péri-urbains, etc.) qui peuvent servir de refuge ;
- les prélèvements par la chasse, parfois insuffisants ;
- des pratiques de nourrissage artificiel, localement abusives, entraînant un meilleur taux de survie lors d'hivers rigoureux.

Le sanglier est classé par la Loi sur la Chasse dans la catégorie "grand gibier". Il peut être chassé :

- par tout procédé de chasse à tir, du 1er octobre au 31 décembre, tant en plaine qu'au bois ;
- en battue et au chien courant, du 1er août au 30 septembre, en plaine uniquement ;
- à l'approche et à l'affût, toute l'année, tant en plaine qu'au bois.

En outre, dans des cas spécifiques et sous conditions bien définies, il peut faire l'objet d'actes de "destruction" soumis à l'autorisation du DNF.

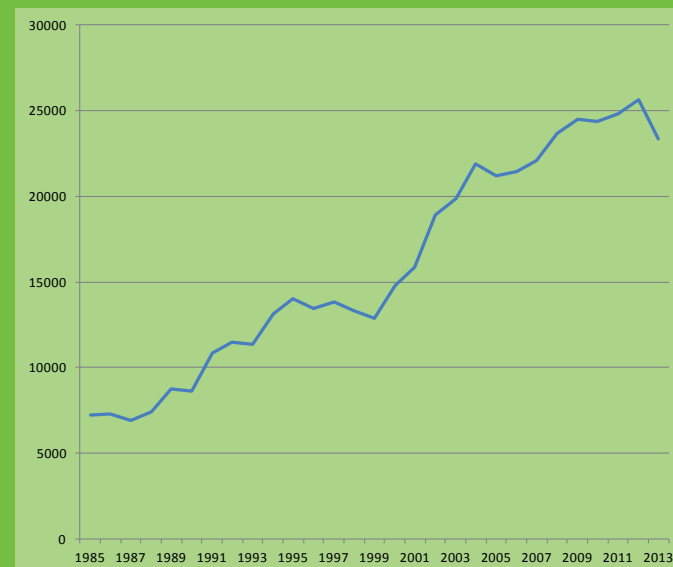


Fig. 1 : Evolution des populations de sangliers en Wallonie



Le sanglier, un animal opportuniste qui peut provoquer des dégâts dans les zones péri-urbaines

Le sanglier est-il dangereux pour l'homme ?

Le sanglier ne craint plus de fréquenter les zones proches des habitations. Il n'en reste pas moins un animal sauvage qui a généralement peur de l'homme.

A de rares exceptions telles qu'une laie protégeant ses marcassins, un animal blessé ou se sentant acculé, le sanglier n'est pas dangereux pour l'homme ; il chercherait plutôt à le fuir. Le particulier qui surprendrait des sangliers dans son jardin n'a donc pas de raisons particulières d'avoir peur. Se montrer, faire du bruit, allumer

une lampe, sont autant de bons réflexes qui devraient suffire à les faire fuir.

Sauf exception, il n'est donc pas nécessaire d'appeler la police, les gardes forestiers ou les pompiers.

Pourquoi le sanglier commet-il des dégâts ?

Le sanglier, seul grand gibier omnivore de nos régions, est une espèce opportuniste. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons et de la disponibilité des aliments. En général, il est composé d'environ 90 % de végétaux et de 10 % d'animaux (vers de terre, insectes, petits rongeurs, charognes, etc.). La ration quotidienne d'un sanglier de 60 kg se compose d'environ 3 kg de végétaux et de 200 g de nourriture variée d'origine animale.

C'est pour couvrir ses besoins en protéines que le sanglier fouille le sol et retourne les prairies et les pelouses, riches en vers, larves d'insectes, racines et tubercules. Les jardins situés à proximité de bois, où le sanglier se réfugie de jour, représentent donc pour lui une source de nourriture très riche et attractive. Ils peuvent être visités en toutes saisons.

"Mieux vaut prévenir que guérir"

La meilleure protection contre les incursions de sangliers est la pose d'une clôture efficace autour du jardin ; le coût d'une telle clôture peut être largement inférieur à sa remise en état.

Les répulsifs acoustiques, optiques ou chimiques, ne présentent qu'une efficacité limitée pour l'effarouchement des sangliers ; une accoutumance s'installe rapidement.

Entourant le jardin, le but d'une clôture est d'empêcher physiquement l'animal d'y accéder. Tous les accès doivent être



Une clôture complète a permis de protéger le jardin de gauche

fermés car le sanglier est un animal rusé, capable de déplacements inattendus (ruelles, rues, etc.) pour accéder à son but.

Outre les conditions d'implantation, d'entretien et de prix de revient, le choix d'une clôture sera conditionné par des critères de fiabilité, de durabilité, de visibilité, d'esthétique et de sécurité (présence d'enfants p. ex.).

De nombreux modèles de clôtures existent sur le marché et sont susceptibles de convenir. La clôture avec treillis en "Ursus" et piquets en bois s'impose dans les petits jardins tandis que la clôture électrique convient mieux pour les grandes propriétés. Un accord entre voisins permet de diminuer les frais fixes (p. ex. : un rouleau de treillis peut convenir pour clôturer deux propriétés ; l'électrificateur peut être acheté en commun).

La clôture avec treillis en "Ursus" et piquets en bois

● Treillis : Ursus galvanisé, mailles carrées ou rectangulaires, fils de 2 mm de diamètre espacés de 15 cm au maximum ; hauteur de 110 cm minimum (80 cm hors sol et 30 cm enterrés) ; grillage bien tendu.

● Piquets : en bois (épicéa traité de 8 cm de diamètre au minimum, chêne, robinier, etc.) ; longueur de 120 cm (80 cm hors sol et 40 cm enterrés) ; espacement de 3 à 4 m entre les piquets, avec des jambes de force (renforts) dans les coins.

A titre indicatif, un rouleau de treillis de 50 m de longueur coûte de l'ordre de 200 € ; il faut compter 2 à 2,5 € par piquet en bois. A ces montants, il convient d'ajouter le coût de la pose (p. ex. par un entrepreneur de jardins). Globalement, le coût d'une clôture avec treillis en Ursus, varie de 10 à 20 € par mètre courant, en fonction de la longueur placée.



Clôture avec treillis en Ursus et piquets en bois